Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

Propriétés Améliorées de Choix, stème et Quatième Districts de cette Ville.

MAISON DE FAUBOURG LOUIS RUCH, SR.,

Occupant une t ès grande étendue de terre aissippi, trave-sant et a'etendant à la rue Danphine, a'tenant aux magnifiques édifices et aux spacieux terrains ornementés du

COUVENT DES URSULINES, et mesurant près de 300 pieds de face aux deux rues word Peters et Dauphine sur à peu près 1000 pieds de profondeur.

Un Ancien Site Eminent, CE POPULAIRE

Emplacement d'Affaires, Le Grand Magasin et Résidence en Briques, à Trois Etages, CONVENABLEMENT SITUE. No 2013 rue Nord Peters,

Encoignure des Champs Elysées, directement en face du Dépôt du Southern Pacific Railroad et du "Power House" de la Canal and Claiboine R. R. Company.

Cottage Double, Lucratif, SUR DEUX SPACIEUX TERRAINS. Nos 2921 ot 2925 rue Chippewa. Entre Sixième et Septième.

Cottage Simple Confortable, Avec Grands Terrains (50x130) et Entrée de Wagon, No 3911 rue Chippewa,

P. ès Sixième. Dans la Paroisse St-Bernard

COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle. Près de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr. No 60,387 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orieans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul,
Encanteur. Bureau No 727 rue Commune—MERUREDI, 17 janvier 1900, à midi,
à la Bourse des Popriétés Foncières, No 840
rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon.
T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de
District pour la Paroisse d'Orléana. Divisien
A. daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la
succesion de Louis Rush, Sr, ille ra vendu à
'enchère publique: enchère publique:-

'enchère publique:—

1° Un certain morceau de terre, ensemble aveu toutes les 1à iesce et amélierations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avanteges qui appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Troisième District decette ville, formant une partie de la plantation de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu près deux cent quatre-viogt-ciaq (285) pieds neuf (9) pouces de face au chemin public (maintenant rue Peters), sur une profondeur, entre lignes parsilères, d'environ mille trente (1030) pieds, s'étendant à la rue Grands-Hommes ou Dauphine, borné au dessus par la propriété de Nicholas Leroy et au dessus par une barrière la séparant de la propriété du Convent des Ursulines, lequel morceau de terre est composé:

est composé:
Premièrement—D'un lot de terre désigné par
No 2 sur un plan de I Communy, daté le 17
mars 1842 et déposé dans le bureau de L. S. mira 1842 et déposé dans le bureau de L. S. Caire, ancien notaire.

Deuxièmement – Et d'un acizième [1,16] pouce de facesur le chemin public et s'ètendant en profondeur jusqu'à la rue des Grands.

Hommes ou Dauphine, pris du lot contigu No 1 de die plan

l, du dit plan. Une portion du devant de la propriété cidesus d'erite, mesurant de la propriété ci-desus d'erite, mesurant 22 pieds de profon-deur sur la ligne de côté supérieure et 33 pieds de prof. ndeur sur la ligne de côt infé-rieure a été pris en possession par la ville de la Nouvelle-Oriéans pour l'établissement d'un chemin nucles

chemin puche.

Les amélioratiens comprenant la grande réséance substanciellement bâtie et excessivet économe No municipal 4557 rue N. Peters, résidence retiré de la ligne de rue et subdivisée avec soin, contenant un vaste salon, librairie et salle à manger, grandes chambres à coucher bien sérées, chambre de galerie, qui sine, office, chambre à laver, etc.; une très grande galerie sur le devant, sur le côté et le derrière, et est entièrement une des plus belles re vilue confortable résidences dans cette ville.

La autre améliorations consistent en écurie et remise, bâtisse à deux étages, poulaitler, etc. Cette magnifique propriété est admirablement située, touchant au Couvers des Ursulines; jeuis sant d'une magnifique vue du fieuve Mississippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement establicament excellement est des conditions establishes d'une magninque vue un non-La façade sur la rue Dauphine est La façade sur la rue Dauphine est sissippi. La façade sur la rue Dauphine es admirablement située pour l'érection de ré sidences modernes et convenablement aubdivi sidences modernes et convensb'ement aubdivi-sée en lots qui "a développéront rapide-ment et rap ort aut aux soquéreurs des prix rémunérateurs, C'est un emplacement idéal pour un ssnitarium collège or autres metitutions ou entreprises nécessitant de rastes terrains et de nombreuses bátisses et améliorations. Le publice t invité à l'inspec-fer.

2º Un certain lot de terre avec toutes les hâtiases et améliorations qui s'y trouvent, et jous les droits, voies, priviléges et avantages y appartenant, sithe dans le Troisième District de cetta ville, dans l'ilet berné par les 1 au S Chaujs Elysées. Peters, Esplanade et / ctoire, désigné par le No 3 sur un plan ancesté à un acte passé pardevant M. De Armas, si devant n taire. Ledit lot forme l'encoir guure des rues Champs Elysées et Peters, et mesure, en mesure française, trente quarre pieda de face à la rue Peters, quatre vingt sourse pieda dux ponces de face à la rue Champs Elysées, et ceut pieda quatre ponces de profondeur sur la ligne qui le divis 3 du lot No 2, perpendiculaire à la rue Peters.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à trois étages, solidement frigée, désignée par le No municipal 2013 rue Nord Peters. Le res de chausaée est occupé par la buvette pepulaire et étab lie depuis longtemps de George Krose. 2º Un certain lot de terre avec toutes les

rue Nord Peters. Le res de-chaussée est oc-supé par la buvette pepulaire et étab le depuis bongtemps de George Knopa, Esq. et l'étage supérieur comme résidence et malson de logis, admirablement située, en face d'Southern Pacific R. R. Depot et du Power Houss de la Compagnie de Chare de la rue Canal et C'ai-borne. Un placement splentide, promettant d'augmenter à l'avenir.

a'augmenter a l'avenir.

3º Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, priviléges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Qua rième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'errues Chippewa, Jersey, Sixième at Septième et désigués par les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53 d'après un croquis on plan amelé à un sote tamés pardevat. J. R. Pervende à l'apparent de l'ap me et désigués par les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53 d'après un croquis ou plan anneté hu nacte passé pardevant J. B. Borgstede ancientaire, le 19 novembre 1852 Le lot No 3 mesurant 31 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds des profondeur; lot No 4 est contigu au lot No 3 et mesure 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur entre ligues parallèles

Les améliorations con istent en un confortable double cottage portant les Nos municipaux 29:1 et 29:25 rue Chippewa, hangar dans le fond, ci erne, etc.: grand terrain sur le côté pour bà ire un autre cottage double. Cette propriété st bien situé; convenable à de bons locataires et à proximité de toutes les commodités.

4º Un certain let de

dités.

4º Un certain lot de terre ensemble avec 40 Un certain lot de terre; ensemble avec teutes les bâtis-es et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droi s, voles, privilèges, etc., y appartenant, titué dans le Quatrième District de cette villé dans l'îlet borté pur les rues Chippe-es. Annonciation, Sinème et Septième et mesurant f.0 pieds de face a la rue Chippe-es au une profondeur de 130 pieds. Les ameliorations comprenient un cottage simple confortable maison extérieure, etc., avec grande cour sur le côté et entrée pour voitures et portant le No municipal 2911 rue Chippe-es.

-AU88I-

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Edis, juge de la Cour Civile de District pour la rarolese d'Orféans, Divission À daté le 12 dres bre 1899, pour le compte de la succession de Louis Ruch Arie Deux et la moitié dun certain lot de terre, ense mble avec tout-sa les bâtisases et amélie ations où sy freuveit, et tous les droit, voi-s, privilèges, etc. qui y appartennent ou en quelque sorte y appartennent, situés dans la paroisse de 8t Bernard, en cet Etat dé-Ignés par les Nos 5, 6 et 7 aur un plan de P. A. D'Hémécourt, ingénieur civil, où une vrais copie est déposée en l'étude de M. T. Durros, motaire en la Non-elle-Créans, d'an Aumannete enrègité et de good dris i. Li de-la cet de la cette de la cett mete euregi tie et deguse axis 1. 11 de. 1 2514. . 8 1-jun 6

VENTES A L'ENGAN

Paul & Gurley.

cembre 1878 Lesdits lots Nos 6 et 7 mesurent chaoun 30 pieds 11 ponces de face à la rue Mehle aur les profondeurs suivantes, à savoir Lot No 6 a 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 7 et 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 7 et 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 8. La moitié du lot No 5 mesure 15 pieds 5 spouces de face à la rue Mehle sur 127 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce sur la ligne de division de ladite moitié du dit lot No 5 Les amélierations comprenuent un joli cottage simple etc. une bonne maisen, avec de vastes terrains pour des personnes ayant des moyens modérés, et à proximité des Abattoirs. Termes et conditions—Un tiers ou plus comptent, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être payée en palements éganx en un crédit de un et deux ans, de la date de la vente, lesdits différents palements portant 7 pour cent d'intérêt par au, intérêt partant de la date de la vente, devant étre garantia nar hypothèque espéciale et lien de vendeur, ladite hypothèque devant oneir la clause relative aux honoraires d'avocat sasurance ét iontea las thèque devant contenir la clause relative aux honoraires d'avocat assurance et toutes les sutres claures usuelles et communes dens les actes hypothécaires, y compris le pact de non-al enande. Actes de vente, y compris les tim`res de Revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire pu-blic,

RICE & MONTGOMERY avocate. 17dec-17 24 31-jany 7 14 & date

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE UN SITE IDEAL

Luiterie on Jardin Potoge SUR LE BAYOUST-JEAN, Près du Soldier's Home et du New Ories and Western Railroad. Succession de James R. Gleason.

Civile de District pour la Parciese d'Orléaus d'Orléaus

DAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIL.

Geo. G. Friedrichs. Encanteur— Bureau
No 832 rue Commune, le MARDI, 16 janvier
1900, à midi à la Bourse des Propriétés
Foncières No 840 rue Commune, il sera veadu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, jinge de la Cour Civile de District Division A,
pour la parciese d'Orléans, daté le 12 décembre
1899 et rendu dans la ansdite succession la
propriété el après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bêtisses et améliorations qui s'v treuvert, les droits, voice privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, faisant face au Bayon St Jean, dans le Troisième district de cette ville, près des Fair Grounds et du Canal Marigny; ledit l't est désigné par le No 4 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 16 avril 1887 et annexé à un acte de vente pardevant O. J. Lewis, rotaire public, passé le 15 avril 1887, et d'après lequel elle mesure, en mesure américaine, 95 pieds 11 ponces de face, 60 pieds 1 pouce de largeur aur la ligne du fond la divisant du lot No 6. 604 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant galerie de devant, 2 chambres et cuisire; dans le fond un cottage avec galerie et une chambre. Large ceur avant une g'ande grange, poulailler, pigeonnier, cuterne, etc. Le terrain est haut, bieu drainé, avec barrière et enbouré par un rangée d'abtres paragols. Tout, en honne condi-Une certaine portion de terre avec les bés nier, citorne, etc. Le terrain est haut, bieu drainé, avec barrière et entouré par un rangée d'aibres parasols. Tout en bonne condition; près du City Park, à proximité des chars de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant L'acquereur devant assumer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0,0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Revenu des Erate-Unis pardovant W. K. Horn, Esq., N.P., aux frais de l'acquereur.

W. H. Rogers et Wynne G. Rogers, avocats. 16 déc - 16 17 24 31—janv 7 14—à date

Denis & Danziger.

La résidence en bois, bien située à deux étages avec vaste terrain, 3907, rue Magasins à l'encoignure de la rue General Tayle Charles J. Herr vs George A. Teunisson e No 60.452-Cour civile de Distr ct pour

Paroice d'Orleans.

Paroic PAR DENIS & DANZIGER — D. Dansiger, Encauteur—Buresu 134 rue Carondelet. MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétes foncières. No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'on jugement rendu le 23 novembre 1899 et signé le 29 novembre 1899 et d'un ordre datéle 8 décembre 1859 par l'Hon. T. C. W. Eliis, juge de la susdite Conr. Division A d'un l'affaire cl-dessus intitulte la propriété ci-après décrite, à savoir:

Division A dual'affaire ci-dessus intitul(e la propricté ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y treuvent, situe dans l'establement de la commanda de la command 95 pieda 11 ponces de face à la rue Magasin, 85 pieda 11 ponces 5 lignes de largeur dans le rue Austrilitz de 150 pieda 4 ponces, et une profondeur et faça 'e sur la rue Général Taylor da 150 pieda 11 ponces 4 lignes : le tout daprès le plan dressé par Edgar Pilie, voyer, 6até le 26 acût 1992, et anuezé à un acte passé rardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 26 acût 1892.

Les sméliorations comprenant la vaste résidence en bois à deux étages couverte en ar doises, contue comme le No 3907 rue Magasir à l'encoignure de la rue Geueral Taylor, retirée de la banquette, barriès en fer spr le devant, environnée de beaux arbres ombra-

devant, environnée de beaux arbres ombra geux et contenant galeries eur le devant et dans le fond, vestibules, 12 chambres, chambres à bains, office, dans la cour, hangar, 3

bres à bains, office, dans la cour, hangar, 3 citernes, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'int^fet par an de la cate de l'adjudication jusqu'au paisment garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété et toutes les clanses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'achat eu mo-

pour cent du montant du prix d'achat ru mo-ment de l'adjudication.

Ac e de vente incluant les timbres du reve-nu devant être aux frais de l'acquêreur, parlevan' Jefferson C. Wenck notaire. 12 dec-12 19 26-jany 2 9 16

John J. Castell.

Meubles antiques à l'encan

Le 15 Janvier 1900. Succession Estelle Mortimer, épouse de François Livaudais Enoul.

No 60,923-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, PAR JOHN J. CASTELL, Encanteur

Burean 640 r.e Gravier - LUNDI le 15 janvier 1900, à 11 heures A. M., sur les tieur, 1820 une St-Philippe, en vertu de et conf rudment à un ordre daté et signé le 29 decembre 1899 par l'Hon. Jahn St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléaus, Division C, il sera vendu à l'en chère publique, le contenu de la maison 1820 rue St Phitippe, consistant en armoires, lits, lur aux, tab es, chaises, etc., presque tous antiquas. Conditions—comptant.

Sjanvier—3 7 14 15

Succession de Thomas Henry,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parciase d'Orléans—No tio 800—Division C—Attendu que E. M. Hudeon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dens la ancesation de feu Thomas Heary, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous eeux que cela pent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas jait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,

VENTES A L'ENCAN-

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Double Cottage, Nos 2717 et 2719 rue Philin, dans l'affaire de la succession de Christian Windstein et als. No 46.047.— du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

du dossier de la Cour Civile de District pour la Parcisse d'Orléans-Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK. Encanteur—Bureau No 834 rue Gravier—MARDI, le 6 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune, où les plans montrent tout les détails et les dimensions. conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul. juge de la Cour Civile de District pour la Paroi-se d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Righter, juge de la Division D. maintenant absent pour cause de maradie, daté et signé le 27 décemb s 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus instituite e o numérotée, or lonnant à W. H. Fitspatrick encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et aanonces usuels, la propriété ci-après déorite, à savoir:

Un cerain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voice et avantages à cela appartenaut et de gallege écon se département situé place. Un cerain lot de terre ensemble avec toutes les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant on de que'que façon en dépen lant situé, placé et étant dans le Quatrièm; District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clars, Jackson, Philin et Manneel (on Magnolia) désig, é par le No 4 sur un devis annexé à un acte passe; pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1861. Ledit lot mesur-ant 30 pieds et 2 porces de face à la rue Philip, sur 123 pieds 10 pouces et 2 1,8 lignes de profondeur aur l'autre ligne qui le sépars du lot No 3. 124 pieds 11 pieds et 2 lignes de profondeur aur l'autre ligne de séparation et 3) pieds 1 pouce et 4½ lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un Co'tage coable, étant les Ncs 2717 et 2719 rue Philip, surre les rues Clara et Magnolia; contenant deux chambres et cuisine, hangar, une citerae de chaque côté; banquette briqueiée.

Termes et conditions — Devant être vendu à l'enchère publique à trime de une moité ou plus comptant, et la balauce, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représenté par des billets de l'acquêreur, portant 7 peur cent par an d'intérêt de lla date de l'adjudication jusqu'an paiement, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de nen allemande, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de nen allemande, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de nen allemande, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de nen allemande, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de nen allemande, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans les Second et Troisième districts.

Obur Civile de District pour la Parcisse d'Or léans. — Division E—No \$0,271.

léans. — Division E—No 60,271.

IL SERA VENDU à l'enchère publique.

le MARDI, 16 janvier 1900, à midi à la
Bourse des Encanteers, 840 rue Commune,
par JAS A. BRENMAN, encanteur, bureau
620 rue Gravier, en veriu de « confermément
à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. daté et signé le 12 décem
bre 1899, dans l'affaire di desans intitulée, les
propriétés et après décrites, à savoir—

1º La motifé indivisée de l'intérêt de ladite
succession en trois lots de terre faisant face à
la rue St Philippe, dans l'il et borné par les
rues Dumaine, Tonti et Ercheblave, mesurant
chacun 24 pieds 4 pouces et 6 lignes de face,
le-dits lots sont numérotés 1, 2 et 3. Lot
No 1 a 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Topti. Lot No
2 a 87 pieds 5 pouces et 4 lignes sur
la ligne du lot No 2. Les lots 1 et 3 ont 24
pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond, et le
lot No 2 a 24 pieds 8 pouces, comme le tont
sera expliqué plus clairement dans une copie
authentique dudit inventaire additionnel fait
conformément à un ordre ci-d-ssus rendu,
ordonnant au dit notaire de faire un inventaire
de toute la propriété de ladite succession.

2º Une portion de terre située dans le Troisième District de cette vi le dens l'il-t borné
par les rues Proeper. Elmiras. St. Avid on
Claiborne et Désiré, mesurant deux cent qua-No 1 a 87 pieda 4 ponces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Topti. Lot No 2 a 87 pieda 5 ponces aur la ligne du lot No 1, et loi No 3 a 87 pieda 5 ponces et 4 lignes sur la ligne du lot No 2. Les lots 1 et 3 ont 24 pieda 7 ponces et 7 lignes dans le fond, et le lot No 2 a 24 pieda 8 ponces, comme le tout sera expliqué plus clairement dans une copie authentique dudit inventaire additionnel fait conformément à un ordre el-dessur rendu, ordonnant au dit notaire de faire un inventaire de toute la propriété de ladite succession.

2º Une portion de terre située dans le Troisième District de cette vi le dens l'il-t borné par les rues Prosper. Elmira. St. Avid ou Claiborne et Désiré, mesurant deux cent qua rante et un pieda et deux ponces de face sur la rue Prosper sur deux cent vingt et un pieda de profondeur.

Conditions—Complant. Un dépôt de 20 pour cent requis au moment de la vente et de vente et les timb es du ravenu aux trais de l'acquéreur, pardevant F. D Charbonnet, notaire.

16dée—16 17 24 31—janv 7 14 à date

16dee-16 17 24 31-jany 7 14 a date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ÉTAGES ET PLACE D'AFFAIRE. Nos 416 et 418 rue Soraparu.

Bornard Ehiers et als va Klapper V enua
Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142-Cour Civil de District pour la Parolese d'Orléans-Division A. EN VERTU d'un ordre algué le 1er décem

IN VERTU d'un ordre aigné le ler décambe le 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellisjuge de la Cour Civile de Diatrict pour la parcisse d'Orléans, Division A, il esra vendu à l'enshère publique, le MARDI. 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Recanteure, 840 rue Commane, par Jas A. Breunan, Eucanteur, barceaux 630 rue Gravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre s'iué dans le quatrième district de seste ville dans l'ilet borné par les rues Rouseoux. Tobouptiquias. Sora para et Première, dédgné, par le No X 1 ser un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coff-y, smelen notaire public en cette ville, à la date ci-dessus, d'après lequel croquis le dit lot mesure vingt-c nq (25) pieds, eix (6") pouces et quaire [4"] lignes de profondeur sur la ligne la plus près Ce Tchonpiton las, cent vingt-quatre [124' pieds, deux [2"]] youces et trois [3"] lignos de profondeur sur la ligne de cété opposée, la plus rapprochée de la sue Rouseou et vingt-cirq [25'] pieds ropt [7"] pouces et deux [2"] gons de profondeur sur la ligne de cété opposée, la plus rapprochée de la sue Rouseou et vingt-cirq [25'] pieds ropt [7"] pouces et deux [2"] gons de profondeur sur la ligne de cété opposée, la plus rapprochée de la sue Rouseou et vingt-cirq [25'] pieds ropt la ligne de colo opposee, la pius raoprocues us la vue Housseau et viugt cire (25) pieds copt [7] pouces et deux (2"] l gres de largeur deus le fond, et étant borné par une allée a'ouvenr, sur le rue Soraparu neuf et deni [9 1 2] pieds de largeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, and accelerations.

qui consistent en : La substanticile bâtisse en b igues à deux La substantielle laftiere en b'iques à deux étages, bâtie pour mannfacture et résidence, synnus comme No 416 rue Soraparn; et spé-vialement adaptée pour la manufacture de saucdases et de visudos funées.

Conditions—'comptant; l'acquérour assumant et payant les taxes de 1899 et les timbres de rayant et un décéd 20 pour centre. bres de revenu, et un dépôt de 20 pour cent au

moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
7 déc-7 10 17 % 31-jan 7 à date

J. H. O'Connor

ANNONCE JUDICIAIRE. ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District à l'énoan Succession de Jacob Woodes.

No. 60,809—Court Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —Division D.

PAR, JNO H. O'CONNOR & CO. — ALFRED C. GREEN, encanteur. —Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Funcières Nos 840 rue Commune, en vertu d'un crûre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'U-Cour Civile de District pour la paroisse d'un-léans, Division C, agissant pour l'Ron N. H. Rightor, juge de la C ur Civile de District Di-vision D, absent pour cause de maizdie, il seta vendu à l'enchère publique la proprié é dé-orite comme suit à à savoir: orite comme auit aa savoir:

1º Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et am'llo ations out s'y trouvent, dans 'e
3me district dans l'ille 429, borné par les
rues St. Clande, Cafin Marais et Fleod.

Lots 14, 15, 16 mesurant chacun 30 pieds
de face à la rue Caffin, sur 130 pieds 10 pouces
de profender.

de profondeur.

2º Deux lots de terre avec tontes les bá 2º Deux lots de terre avec tontes les bâtisses et ambilorations qui s'y treuvent dans le 3me district dans l'élet borné par les rues Caffin, Marais. Flood et Urquhart. Lots 1 et 2 meaurant obscun 31 nieds 2 pouces 2 lignes de fare aur la rue Caffin par 130 pieds 10 pouces de profondeur. Lot 1 formant le coin des rues Caffin et Marais.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devart de ouer 25 pour cent comptant au monemole la vente.

Acte de vente incluant les timbres du revenue de la U. aux frais des acquéreurs, aardenue de la vente incluant les timbres du revenue de la U. aux frais des acquéreurs, aardenue.

. aux frais des acquéreurs, parde vant Théo Cotonio, notaire.
24 dic - 131-lanv 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

ANNONUE JUDICIAIRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située,

dans l'îlet borné par

Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas. Charter Oak Stove & Range Com-

pany vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822-Cour Civile de District peur la Paroisse d'Oriéans.

La Parolase d'Orléane.

DAR STROUDBACK & STERN, Léonard
L. Stern, Rocanteur—Bureau No 821 rue
Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midt à la
Bourse des Prop létés Foncières, No 840 rue
Commune il sers veudu a l'enchère puolique,
cu vertu d'un ordre signé le 16 acht i 899 de
'Hon. Juge John St. Paul, de la Cour Civile
de District pour la paroisse d'Orléans,
Divisien C. agissant pour l'Hou N. H. Rightor,
iuge de la Division D. maintenant absent en
congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et
numérotée, la propriété ci-après décrite, à
savoir. savoir. Trois certains lots de terre, ensemble avec

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant attués dans le Premier District de ocite ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Seuth Peters. Erato, Gaiennie et Tchouptiouses aur un plan dessiné par John Pilié, vos -, le 23 mai 1835, anneré à un acte passé urdevant C. Polleck smeisnnement notaire qu octte ville. Ledis lot No 1, mesurant 87 piede 9 pouces et 6 lignes de façade aur la rue Erato sur 186 piede 3 pouces et 4 lignes de prefondeur rur la ligne de côté la p'us pida de la rue Tchouptioulas contigue aux lets Nes 2 et 3, es sur la ligne de côté vers la rue Bouth Peters a une prefondeur de 120 piede 9 pouces et 4 lignes; de là il court à angle droit de 15 piede 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchouptieulas, et de là s'étend plus prefondeur de 15 piede 11 pouces et de la s'étend plus prefondeur de 15 piede 11 pouces. Let No 2 forme le ceix es mes Tchouptieulas, et de là s'étend plus prefondeur et la me Gaiennié par 35 piede 6 pouces et 2 lignes à migne de font à laquelle il a une largeur de 71 piede 3 pour ses et 4 lignes de face à la rue Tchouptieulas et Erato, mesurant 51 piede 3 pour ses et 4 lignes de face à la rue Tahenpitoulas sur 120 piede de profondeur, entre lignes paralièles.

Les améliorat ons censistent en va entrepés

entre lignes paralièles.

Les améliorat ons consistent en ma entrepès substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et aéré, ayant à peu près 31,000 pieda carrés peur emmagasinagh; près de tous ses chemins défer, faisant face au fie ive, près ces obars électriques et à proximité du centre dés affaires.

faires.

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant Conditions.—Comptant: l'acquéreur devant payer, en plus et au dessus de l'enchère, les taxes de 1894; et faire un dépôt de 10 pour cent comptant un moment de l'aigu lication. Acte de vente et trus les timbres du revenu, pardevent Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. de l'acquereur. Diskelspiel & Hart, avocate 28 soy—28 —déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

Louis A. Rıchards.

AMMOROR JUDIOTATER Ven'e en partage - Mardi, 9 Janvier 1900

de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par its ruos Remparta, St antoine Bagarelle et St Claude (aucienarment Bona Knfanta) mesurant 30 pieds de fece à la rue Remparts ant 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J P.illé, le 29 décembre 1837. Los sméllorations comprennent une jolie maison en bis à un étage avec mansarde, oouverte en aidoises, ayant seuf chambres galerie, etc. le gaz partont, deux citernes, hydrant hangar, cour et trottoirs paves, allée aur le côté, etc.

hydrant hangar, cour et trottoirs paves, aliée aurile côté, etc.

Nos 1621 et 1623 rue Bourbon.

2º Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améir rations qui s'y frouvent, situé dans le même di trict et litt que la propriété ci dessus décrite désigné comme lot No 211 et meaurent en meaure françaire 50 pieds de face à la rue Bagatelle entre les rues Bourgogne et Remparts par 140 pirds de protondeur.

Les améitorations consistent en une grands maison double à un êtage et mansarde; eq bois et ardoisée ayant de chaque côté six chambres, grand co-ridor, etc. trottoirs, aliée et cour pavés grands citerne

chambras, grand co-ridor, etc., troutono, et oour paves grande citerne
Nos 1121 et 1123 rue Columbus
3º Uncertsin lot de terre avec les âtisses et améliorations qui s'y trouvent, sirué dans ile Troisème District de orte ville dans ile rues Columbus, St. Ciande le Troisième District de octre ville dans fin-berné par les rues Columbis, Scullande hemparts et St. Antoine et inventant en mesure ang aise i O pieds de face eur la rue Columbus sur une profondear de 131 pieds eur la ligne la plus rapprichée de la rue des Remparte et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'antre côté, à laquelle distance ledit lot se rétrécit de 14 pieds 11 pouces et 6 lignes à angle dreit et de là à une autre profondeur de 23 pieds l pouce et 3 lignes sur une ligne oblines et pouce et 3 lignes sur une ligne oblique, et l piel 11 pouces de largeur dans le fou!; leut lot cet désigné par le No 10 sur un plan arnexé à un acte pardevaut F. de Asuas

aucien notaire.

Les améliorations consistent en une maison Les améliorations consistent en une maisos en bois, double, à un étage et mausarde, converte en ardoises, ayant de chaque côté étag chambres et galler e au fond, outerne, allée et trut-oire pavés, etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plu comptant, la laiance en un et deux aus, garanti par lies du vendeur, représentée par de billets d'hypothèques tortant huit pour en d'intériét à partir de la dat- jusquan pais ment, avec les clauses usus ses de s'egrité Les l'impress du rezonn de la fraétier de les

ment, avec les clauses usus les de sécarité Les Timbres du revenu de 1 Intérieur des E U., aux frais des acquéreurs. Dx pour cen du prix d'achat devant être déposé à l'encar teur su moment de l'adjudication afin de lie les ventes.

Actes de vente pardevant Fred Zenge notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 déc - 9 10 17 24 31—jan 7 8 9

ANNONOR JUDICIAIRE. Mardi le 30 janvier 1900.

Mardi le 30 janvier 1990.

Dar Louis A. Richards, Encasteur Bureau No 629 rue Commune, Mardi i 3 ja vier 1900 à midi à la Bourse des Printés Foncières (des Encanteurs). Nos 94 et 842 rue Commune, près Baronne, en veri de et conformément à un o dre issue date 6 signé le 28 décembre 1899 par l'Hon. Pre D. King, juge de la Ceur Civile de Distriction de l'entre de l'entre de l'entre pour la Parolèse d'Orlèsne, Division B. dar l'affaire intitulée Succe-sion de Henry Wichtrich No 60 787 du d'astier de la suedite cou il sera vendu à l'enchère publique la propri té di après décrits à savoir: i sera vendu à l'enchère publique la propristé di après décrite à savoir.

Deux lois de terre, ensemble avec les hétisses et améliorat one qui s'y trouvent, situés dens le Troisième District de ceste v'ile, désignes par les Numéros 7 et 8 dans l'ilet No 8, borné par la sues Lesseps, France, Grandisthommes (maintenant Dauphine) et Crays (maintenant Bourgogne); le quels dits lois mesurant, en me ure américaine, chache vingtsix pieds sept ponces, oliq et de mis logges de face à la rue Lesseps sur cent hut pieds de profondeur.

Les amé iorations comprennent un costage deubès en bols cont rant de chaque cété deux chambres, cuisine et gabrie couverte, etterament.

chambres, cuisine et galerie couverte, citer Termes et con et condition. Un tiers on plan Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de la squéreur, la balance s'il y en a, payab e en un ou une t deux ans en billets portant hut pour o nt d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par ptivilège de veudeur et hypothèque apécuale at toutes les autres clauses usuelles de sécurité. En cas de procès dix pour cent d'heorames d'avocat, les taxes pour l'autrée 1800, ile même que les timbres du revena intérieur de Etats-Unis devant être aux frais de l'arquèrenr. Le dépôt usuel de dix rour cent in rent. Le dépôt usuel de dix your cent in rir de l'adjudication devant étre fait au 160

ment de l'adjudication. Acte de vente narde vant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquerour, 30 460-30-jan 2 9 16 33 28 29 30

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick. Stroudback & Stern Stroudback & Stern FACIO DISTILLING COM-

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. Proprietés de résidence et pacement de choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Rem-parts à l'encolgnure de la rue Félicité et 20 1921 rue réle té, entre les ruez Kemparts et Dryades—Charles Studinger, exécuteur testamentaire vesus A. C. Lindauer et Ai.

No 60,952—Cour Civile de Di trict pour la Paro see d'Orléans—Division E.

Paro see d'Orléans-Division E.

PAR STROUDBACK & STERN-Léonard
L. Stern. Encanteur, — JEUDI le 11
janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No >40 rue Commune, il sera
vendu à l'enchère publique, en verta d'un jugement rendu et rigné le 7me jour de décembre 1899, de l'Hon. jugs George H. Théard,
de la Cour civile de District pour la paroisse
d Orlé-un, Division E, dans l'affaire ci dessus
intitulée, la suivante décrite uropriété: intitulée, la suivante décrite propriété :

de la Cour civile de District pour la paroissa d'Olifena, Division E, dans l'affaire ci dessus intiulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morcea on portion de terre, ensemble avec toutes les baisses et améliorations qui a y trouvent nortant les Nos municipaux 1716, 1720 et 17.22 rue les McRempart, et tous les drots, voies, privilèges, servitudes et avantèges y appartenant ou de quelque feçu en dépendant, situé dans le Fremier Diatrict de cette vuite dus l'ict borrs par les rues Remparts, (F lieuty Road). Divales et Esterpe, leque dit morevan on porton de terre d'après un devis du même. Int par M. W. W. Evrolds, ingé neur de ville sous la c'et du 2 juin 1881, et annesé à l'ac e d'achat en c c. après rapportes et d'it devis production de l'interdige de l'exè a la rue Rempart et de de la Nouvelle-de de l'arce a la rue Rempart et de de l'achamant l'uncoignure de la rue Rempart et de de l'achamant l'uncoignure de la rue Rempart et de de l'achamant l'uncoignure de la rue Rempart et d'achamant l'uncoignure de l'achamant l'uncoignure de la rue Rempart et d'achamant l'uncoignure de l'achamant l'uncoignure de l'achamant l

distance de 101 pieds de la rue Remparse; le tout plus ou moins.

Les améliorations comprenant une récidence en bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries ser la façade et dans le fend, grand sal net cinq chambres, cabinet de toilette : dans la cour se trouvent citerne et grand hangar, lequel contenant chambre à repasser et granier. Large aliée de cêté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de \$40,00 par mois.

Les propriétés ci-desaus sont toutes en bos

lover de \$40.00 par mois.

Les propriétés ci-deaus sont toutes en bos état, admirablement placées à proxímité du marché Dryades, des écoles, des legnes de chais électriques et dans un voisinage populeux offrant une exceliente occasion pour résidence ou placement.

Conditions—Compenn. L'acquéreur devaut faire un déput comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication Les actes de vecte et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Bussière Rouen, notaire. pardevant Bussière Rouen notaire

Edgar M. Cahn, S. S. Printing Jr avocate 10 dec - 10 17 24 31 - jany 7 à 11 ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Première et Liberté, connue comme No 2302 rue Premiere. Louisiana Homestead Association

vs Mme Bridget Flood, yeuve de Edward Maher. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans—No 60,922—En verte d'un writ de saisie et vente à moi adressé pai l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéders! à la vente à l'onchère publi que, à la Bourse des Renanteurs, Nos 840 rae Commune, entre los rues Carondelet et Baroane.dans le premier district de cette villa le JEODI, 25 ianvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite. À savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les tous les droits, voies, privièges et servi tudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District du c tté ville, dans l'llet No 329 boiné par les rues Première, Denxième, St André, maintenant Liberté et St George, désigné comme lot No 18 et for-St George, désigné comme lot No 18 et for-mant l'encoignure des rucs. P emière et Liberté, et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur cent pieds, de profondeur et de façade à la rue. Liberté, entre lignes paral-ièles, d'après le plan de Forgason, ar. hitrete, daté le 7 ianvier, 1856, dépué, en l'é u ie de daté le 7 ianvier 1856 dépo é en l'é u le de Juo F. Coffey, ancien notaire en cette ville, comme plan No 34.

omme plan No 34. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif Civil de la paroisse l'Orléans R. et O. S. Livaudais, avocate pour la plaignante. 23 déc-23 29-jan 5 12 19 25

ANYONUE JUDIOIAIRE Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier

Portant le vieux numéro municipal 204 et nouveau numéro 826 rue Girod, entre les rues Baron-

ne et Carondelet Germania Savings Bank of N. O. va

Valentine Klemmer. COUP CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans, No 80,502.-En vertu d'un writ de soisse et vente à moi s/frensé par l'Hon Cour Civiè de District pour la paroisse d'Oriéans, dans l'affaire oi dessus insitulée, je procéderal à la vente à l'enchère pu-blique, à la Bourse des Encapteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 janvier 1940, à nidt de la propriété disprés décrite, à sa-

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtieses et améliorations qui a y trouvent portant le Nomanicipal 194 rue Girot et tous les droits, voies privières et dépendances qui v appartiement en quelque soite, sitté dans le Premier l'armit de cette ville dans l'itet borué nar les rues Cirot delet. Estonne, Girot et Julie et mesu ent trente pieds un pouce quaire ignes de fies à la rue Girot aur cont deux pi de les la vientes lieux.

Saisi dans l'affaire, de la Conditions Comptant soites lieux.

Enco NK MARQUEZ.

Shérif Civil de l'avoisse d'Orléans
Bu k, Wa'sha et Eu k avocats pour les plagiants. Un cortain lot de terre ensemble avec les

plaignante 15dée-15 16 22 29 - jany 5 12 18

AVIS AUX CREANCIERS.

A. E. Nelson vo ses eréanciers. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Oriéans—No 2.654—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, las raisons (s'ils en out) pour lesquelles le cempte provisoire présenté par George Lhois, syndio dans ortte affaire ne aerait pas approuré et homologné et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O, GUERIN, Greffier, MUNN & CO. 381 Broadway. New York

CHARTE

PANY.

(The Facie Distilling Company.)

Parolas + d'O. lanne.

Ville de la Nouveli: -Oriéans. Qu'il soit connu, que ce vangt sepraé que tour

qui il soit connu, que ce vingt sep 16-ue 10ur de novemble, en l'année mil hint-cent quatre-ving-cuix-n-uf, devant moi. Will is M. LER HTGHES, un notaire pub le den- et pour la paroisse d'Orléans, Etat do la Louisiane du ment commissionné et quaitiné et en présence des témoins ci-desasons notames et soussignée— ONT EN PERSON NE COMPARU, les personnes dont les nons suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit :

Que pour eux mêmes et pour fors autres qui pourraient s'identifier avec enx : et se préva-

Que pour eux mêmes et pour fors autres qui pourraient s'identifer avec eux; et se prêva-lant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 180 de l'Assemblée Gérécule de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations, liss ont fo mé, et par les présents se firment et constituent une corporation dans les buts et objets, et aous les presisions et arrangements cuidavous mes.

Le tonds capital de petre corporation est par la prévente déc aré êt e de c'inquante milie (\$50 000) dollars, divisé en mille actions de ciaquante (\$50) dollars chacane, payables chacane on leur equivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminers.

Tous transfers d'actions devront se faire aur les livres de la compagnie, per l'action-naire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être angmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

ARTICLE IV.

Toutos les attaires, operations, et pouvoirs de ladite corporation r-ront vesties, manipulées et gétées par un sureau de sept Directeurs, qu's aurent le pouvoir et l'autorité défaire toites lois réglements et ordonnances d'employer et de renvoyer tels gérants agents et employés; et de prendre telles actions qui seront nécessaires au bon gouvernement et sançort de la fire corporation.

Ils aurous le pouvoir d'employer tels avocats, et de désigner tels others on employée qu'el jugerent convenables, dans le but d'in tenter et de défen fre tels procès et de s'accuper de telles affaires egaes que nécessi teront les inté ées de la Curporation.

Paul M. Schneidau Armani Capdevielle, Alcée S. Folse, Rafasi E. R. vis Emile Julian, Fernand L. C ze avette et Paul Facto cous tituerent le prem er Bureau de Direction ayant comme président Paul M. Schneidau: Armani Capdevielle comme vice président, Alcée S. Folse, escrétaire trésorier et Rafasi E. Reves, gérant général, qu'i tiendront œur office tusqu'aux premier lunds de décembre 1903 ou jusqu'a ce que leurs accosseurs auront été élus et quantiès.

Le premier L indi de Dioembre 1904 et annuellement ensaire, une élection pour d'recteurs serateure en l'emplacement de l'adite compagne, après qu'un avis de dix jours par éctit aufa été envojé à chaque actionn tre ou son agent dument autories afranchi par le Secrétaire. Trésorier et gerant ç, nêral, Quatre membr, a du Bureau constitueront un que um. Tous les achèques seront signés par le President, contresignés par le President.

ARTICLE V

A l'exp'ration de cette charte par limitation A l'exp'ration de cette charte par limitation on aut ement, ses aflaires seront l'quidées par trois con missalres qui devrant étre cho sis narmi les actionnaires à une réunion appe'ée après qui n'avis eu ce it aura été envoyé dix iours a iparavant nar le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire on son agent, a sa dernière airease. L'adits commissaires seiont étus leurs devoirs définis et teur réminièration fixée, par une majorité des ections précentes on représentées à ladit-reunion.

Les resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient houidées. affaires de la corporati in soieut liquidess; et dans le cas de la mort d'aucun d'eux le commissaire ou commissaire or continueront & agir ronta agir.

Cet acte d'incorporation peut être change, modifie, altéré ou amendé ou la corporation dissonte par un vote des frois quats du fonds capital représenté à une réunion genérale des actionnaires appelée dans ce but après qu'avis de dix jours aura élé doiné de la façon cidessus meutionnée dans cet article.

ARTICLE VI A toutes les reunions des actionnaires tenucs pour l'élection des directeurs ou nour toutes autres mesures à l'exception de la mendement de la chaté, une majorité du mendement de la chare, une majorité de etock présent ou représenté retout néces saires à élire ou dec dor la mosure en disons

sion. Toutes les élections seront par ballot, et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

ARTICLEVII Aucun actionnaire de cette corporation aera en aucune instance ten liable ou responsa-ble des centrais ou fautes de ladite c.rpora-tion nour nu montant ausérieur que la balance

ble des contrats ou fautes de ladite c.rporation pour un montant autérieur que la baisace
non pryée due à la rompagne sur les actions
qu'ils surost sonserites; in actune autre informalite dans l'organisation aura i eff i d'an
nuler la chattre ou d'exposer aueun action
naire à aucune responsabilité an dels du montant de son action.

AINSI FAIT ET PASSE en mon burran,
nia vuie de la Nouvel e Orlesco, sur processe, AINSI FAIT ET PASSE en mon bureau, en la vide de la Nouvel e Oriesco su presuce de Michael C. Le deune et Henry L. Favrot, tâmoins compétents résidant en cette ville, qui o tei dessous signé leur noms avec les parties et mo, noteire le jour et la date et des us premièrement nommées après lecture du sont. Signatures

PAUL FACIO et autres.

PAUL FAVROT.
H. L. FAVROT.
M. C. LKJEUNE,
W. L. RUGHES,
Nota're Public. Je, soussigné. Enreg streur des Hypothè pes dans et pour la paroisse d'Or-éann. Etat le la Louisiane par la présente cert lie que acte d'incorporation c deraus de la Faci Stallling Company a été ce jour dément en

egisté en ce bureau dans le livre 648, f.lio Nouvelle Orléans, les décembre 1809 (Signé) GEO. GUINAULT, D. K. Je certifie que le ci dessus et nos corie vrais et correcte de 'acte o iginal d'incorporation de la Facio Distilling Com; any, enreg stré en

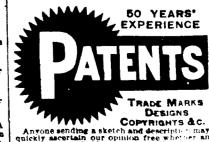
non burean.

Nouvelle-Orléwns. Lne, ler décembre 1899.

Signé: W. L. HUGHES

[Sceau]

Notaire Publie. [Sceau] 2 déo—



Anyone sending a sketch and descripte a may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Usdest agency for securing patents. Patents taken through Bunn & Co. receive special natios, without charge, in the Scientific American. A bandsomely illustrated weekly. Largest cir-culation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Bold by all newsdealers

Nouvelle-Orléan

IOURNAL QUOTIDIFE

EDITION ALBOOMAHAIP!

运运商企业支充所等

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matipubliées pendant la semair dans l'édition quotidianne.

L'EDITION HEBDOMADAIR

Romissant en un seul numér toutes les nouvelles de semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteur en Europe,

BUREAUX ST ATELIER

No 73 Rue de Chartres

ETTIES WE STUNG AND MIETTI

EDITION MESDOMARATINA

L'ABEILLE

Fabile tons les jours, en entre é matières politiques, litté-

raires et locales : Bes Dépênhes Télégraphique somplètes de tous les poin des Etats-Unis et de l'Étres

Ja Balletin Aaritime;

iste des Navires es pe tance dans les ports étrange et américales pour la Neuvel

One Liste des Wavires and port de la Mouvelle-Oriéans;

Un Bulletin Financiers Un Bullotin Commercial;

Les beares de départ et l'amit

Les jours de départ des basses

\$ Labour